

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N° 38-2019
CONVENTIONS DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE DANS LE CADRE DES OPERATIONS
MENEES AU TITRE DU DOSSIER « DOTATION DE SOLIDARITE EN FAVEUR DE L'EQUIPEMENT
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ET DE LEURS GROUPEMENTS TOUCHEES PAR DES
EVENEMENTS CLIMATIQUES – CRUES DES 12 ET 13 JUIN 2018 »

Le mercredi 26 juin 2019 à 18h00, le comité syndical s'est réuni à la salle polyvalente de LAROIN, sous la présidence de Michel CAPERAN.

Date de la convocation : 14 juin 2019

Etaient présents (21 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BERN PYRENEES	CAPERAN	Michel	Titulaire
	CHARRIER	Bernard	Titulaire
	DENAX	Jean-Marc	Titulaire
	DUDRET	Victor	Titulaire
	GUILLAUME	Gérard	Titulaire
	MALO	Serge	Titulaire
	MORLAS	Claude	Titulaire
	PEDEFLOUS	Roger	Titulaire
	SODAR	Bernard	Titulaire
	VERDIER	Yves	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ- ORTHEZ	CAMDESSUS	Michel	Titulaire
	CANTON	Encarnacion	Titulaire
	CAZALERE	Jean-Pierre	Titulaire
	LAURIO	Michel	Titulaire
	MIRASSOU	Maïthé	Titulaire
	ARRABIE	Bernard	Titulaire

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CANTON	Marc	Titulaire
	LAFFITTE	Jean-Jacques	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU NORD-EST BEARN	MASSIGNAN	Bernard	Titulaire
	SOUSBIELLE	Henri	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS	DUPONT	Bernard	Titulaire

Etaient excusés et avaient donné pouvoir (3 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE	A DONNE POUVOIR A
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	LARROQUE	Francis	Titulaire	MIRASSOU Maïthé, déléguée titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	D'ARROS	Gérard	Titulaire	ARRABIE Bernard, délégué titulaire
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION TARBES LOURDES PYRENEES	BEGORRE	Marc	Titulaire	MASSIGNAN Bernard, délégué titulaire

Etaient absents ou excusés (8 délégués) :

COLLECTIVITE	NOM	PRENOM	QUALITE
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAU BEARN PYRENEES	LARRIEU	Didier	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES LACQ-ORTHEZ	ARENAS-FAJARDO	Michel	Titulaire
	LABOURDETTE	Michel	Titulaire
	LEMBEZAT	Céline	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NAY	CAPERET	Alain	Titulaire
	CASSOU	Michel	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-BEARN	MADEO	Hervé	Titulaire
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BEARN DES GAVES	LALANNE	Patrice	Titulaire

Assistaient également à la réunion : Luc BERNIGOLLE – Technicien, Anaïs BOUTIN – Animatrice prévention des inondations, Eric LOUSTAU – Ingénieur, Julie PARGADE – Assistante administrative, Henri PELLIZZARO – Directeur, Laureen VILLOT – Responsable administratif et financier, personnels du SMBGP.

Secrétaire de séance (conformément à l'article L.2121-15 du CGCT) : Madame CANTON Encarnacion

Objet : Conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée dans le cadre des opérations menées au titre du dossier « Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des évènements climatiques – Crue des 12 et 13 juin 2018 »

Le Président rappelle que la crue des 12 et 13 juin 2018 a endommagé de nombreux ouvrages de protection de berges ou de lutte contre les inondations. Suite à cet épisode, le Syndicat a été sollicité par plusieurs collectivités pour la réparation de ces ouvrages. Il a monté un dossier de demande d'indemnisation au titre de la dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des évènements climatiques.

15 opérations de remise en état d'ouvrages de protection de berges ou de lutte contre les inondations ont été présentées dans ce dossier de demande de subvention.

Certaines opérations figurant dans ledit dossier ne relèvent pas de la compétence GeMAPI du Syndicat et seront menées pour compte de tiers. Dans ce cadre, il convient de conclure avec les collectivités concernées des conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée précisant les modalités technique et financière de réalisation de ces opérations :

Demandeur	Travaux projetés	Localisation des travaux	Coût travaux HT	MOE SMBGP (7% HT)	Total TTC	Financement au titre de la dotation de solidarité 31% du HT	Autres financements	Autofinancement
Lons	Reprise de protection en enrochements déstabilisée et à reconstruire	Lons - Rive droite du gave de Pau	57 442,00 €	4 020,94 €	72 951,34 €	0,00 €	- €	72 951,34 €
Os-Marsillon	Reprise des protections en enrochements et reprise des appuis en berge (passerelle permettant le passage du Luzoué)	Os- Marsillon - Passerelle piétonne - Rives gauche et droite du Luzoué	14 905,00 €	1 043,35 €	18 929,35 €	4 625,89 €	- €	14 303,46 €
Os-Marsillon	Démontage et remontage des enrochements d'accompagnement de la Baïse sous un pont communal	Os-Marsillon - Pont communal - Rives gauche et droite de la Baïse	6 886,00 €	482,02 €	8 745,22 €	2 137,13 €	- €	6 608,09 €
Castétis	Mise en œuvre d'une protection végétalisée par peigne bois dans la continuité de celle réalisée en 2013	Castétis- Stade municipal - Le Clamondé	10 230,00 €	716,10 €	12 992,10 €	0,00 €	- €	12 992,10 €
Denguin	Entretien et remise en état à l'identique de 2 épis en enrochements + remontage d'enrochements	Denguin - Rive droite gave de Pau	13 970,00 €	977,90 €	17 741,90 €	4 335,71 €	- €	13 406,19 €
Bellocq	Remise en état des têtes d'épis + remontage de blocs	Bellocq - Rive gauche du gave de Pau	7 392,00 €	517,44 €	9 387,84 €	2 294,17 €	- €	7 093,67 €
CAPBP	Remise en état de la protection en enrochements effondrée et de 3 épis en enrochements délités	Jurançon - Rive gauche du gave de Pau	25 960,00 €	1 817,20 €	32 969,20 €	8 056,90 €	- €	24 912,30 €
Lasseube	Réfection de culée suite à dégradation et/ou effondrement	Lasseube - Rive droite du gave de Pau	36 850,00 €	2 579,50 €	46 799,50 €	11 436,71 €	- €	35 362,79 €

Le Président détaille ces modalités, et demande au comité syndical de bien vouloir l'autoriser à signer de telles conventions

Le comité syndical, après avoir entendu le Président dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le principe de la conclusion de conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée avec les collectivités concernées par les travaux de remise en état des ouvrages de protection dégradés par la crue des 12 et 13 juin 2018, dont un modèle figure en annexe de la présente délibération,

AUTORISE le Président à signer avec les collectivités concernées ces conventions de maîtrise d'ouvrage déléguée ainsi que leurs éventuels avenants.

Ainsi fait et délibéré
Les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le Président

A blue ink signature is written over a rectangular stamp. The stamp contains the text "Syndicat Mixte du Bassin du" on the top line and "GAVE DE PAU" on the bottom line.

Michel CAPERAN

